



AVANCEMENT/MOBILITÉS

MEEEX / RULP ANNÉE 2021.



MAJOR EXCEPT.

RULP

Les candidatures peuvent dès à présent être reçues par les services RH gestionnaires de proximité mais la période de saisine dans le SIRH DIALOGUE débutera le **25 septembre prochain.**

Date de clôture (renseignement fiche papier + saisie DIALOGUE + édition du récépissé + validation définitive dans DIALOGUE):
12 octobre 2020 à minuit.

- Aucune saisie ou validation ne pourra être opérée après cette date.

Conditions statutaires pour l'avancement au 1er janvier 2021:

- Pour le MEEEX, 3 ans d'ancienneté dans le grade de major.
- Pour le RULP, les majors titulaires de l'échelon exceptionnel ou les majors comptant 20 ans de services effectifs depuis leur titularisation dont 3 années d'ancienneté dans ce grade.

Les résultats seront transmis seconde quinzaine de décembre 2020.

Les avancements et mobilités prendront effet le 1er janvier 2021.

*Pour plus de renseignements,
rapprochez vous de vos délégués!*



UNSA Police : Indépendant et Autonome.